

Rue de la Rivelaine, 21
6061 CHARLEROI
Tél. : +32 (0)71 33 77 11
info@aviq.be
www.aviq.be

**CIRCULAIRE A L'ATTENTION DES
ORGANISMES ASSUREURS ET DES
PRESTATAIRES DE SOINS EN
MATIERE D'AIDES A LA MOBILITE**

CIRCULAIRE RELATIVE AUX PRESTATIONS D'AIDES A LA MOBILITE 2022/01

DEPARTEMENT DE LA BRANCHE PERSONNES HANDICAPEES

DIRECTION DE L'AIDE INDIVIDUELLE ET DU MAINTIEN A DOMICILE

Nos réf. : AVIQ/HAN/DAIMD/MT/01.2022/01

Coordonnées des personnes de contact :

Mr Jean-Marc HAUTECLER
Mr Manuel TOISOUL

jean-marc.hautecler@aviq.be
manuel.toisoul@aviq.be

Objet : Mise à jour de la liste des aides à la mobilité et leurs adaptations, admises au remboursement – application au 01/01/2022

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons de la mise à jour de la liste des aides à la mobilité. Celle-ci sera effective au 01/01/2022.

Veuillez trouver sur le site internet : <https://nomenwal.aviq.be/AidesMobility/AidesMobility>

- Les listes complètes des aides à la mobilité et leurs adaptations
- Les listes électroniques pour softwares

Par ailleurs, l'indice-pivot (107,20 – base 2013) a été dépassé en décembre 2021. Conformément aux dispositions de la convention, les valeurs de multiplication Y qui y sont liées seront adaptées selon les dispositions de la loi du 1^{er} mars 1977 « organisant un régime de liaison à l'indice des prix à la consommation du Royaume de certaines dépenses dans le secteur public ».

Par conséquent, ces valeurs seront augmentées de 2 % et adaptées à partir du 01/01/2022.

Dès le 05/01/2022, une nouvelle publication de la liste avec les montants d'intervention indexés sera publiée et disponible sur le lien habituel suivant : <https://nomenwal.aviq.be>. Vous y retrouverez également les listes électroniques pour les softwares et la dernière mise à jour

(ajout de nouveaux produits, radiations, corrections). L'application Nomenwal et les fichiers reprenant les montants d'intervention seront également adaptés aux nouvelles valeurs.

Suite à cette indexation, les fabricants/distributeurs de matériel peuvent, dès lors, adapter leurs nouveaux prix dans l'application Mobility. Ces prix feront l'objet d'une publication mensuelle comme d'accoutumée.

Les demandes d'ajout de nouveaux produits dans la liste seront traitées lors d'une prochaine réunion de la commission technique.

Une nouvelle publication aura lieu une fois qu'elle aura bénéficié de l'accord des instances de l'Agence.

Dans le cas où certaines de vos questions n'auraient pas trouvé réponse dans ce document ou au moindre problème rencontré dans le cadre de la gestion de votre dossier, vous pouvez prendre contact avec l'un des collaborateurs de la Direction de l'aide individuelle et du maintien à domicile. Leurs coordonnées sont reprises en en-tête de la présente.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Administratrice générale Adjointe,

Anne-Françoise CANNELLA

